

Section sportive escalade – Rentrée 2025

-Conditions de recrutement :

- Elèves de CM2 fortement motivés et ayant une bonne condition physique.
- Elèves de 6ème issus d'un club ou de l'AS escalade du collège maîtrisant l'assurage et la grimpe en tête.
- Réunion et test de sélection obligatoire : La date sera annoncée sur le site Internet et par courrier électronique
- Niveau minimal optimum : grimper des voies de niveau 5, traversées et voies
- Estimation du niveau de pratique sportive de l'enfant
- Participation à diverses compétitions
- Etude du dossier scolaire
- Etude de la motivation et de l'engagement du jeune et de sa famille (compétitions fédérales...)

Obligation des élèves :

- Inscription en club affilié à la FFME en 2025/2026 (environ 230 euros pour la licence et l'assurance)
- Inscription à l'Association Sportive du collège (AS avec un coût de 25€ l'année scolaire 2024-2025)
- Participation aux compétitions UNSS (championnat départemental, régional, national)
- Participation à une ou deux compétitions de cross (démarche sportive : représenter le collège)
- Incitation à participer à quelques compétitions dans le cadre de la FFME (cela participe à la formation des grimpeurs)
- Suivi médical : les élèves doivent se soumettre à un suivi médical conformément à la circulaire N°2003-062 DU 24-4-2003 (voir en annexe) dont voici un extrait :

Un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire (coupon à détacher au bas de la fiche type). Il appartient au chef d'établissement de s'assurer que chaque élève a passé cet examen médical et à cette fin il devra être destinataire du certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de rentrée scolaire.

Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.

Horaires probables :

- 3 heures de formation dont : 2 H le jeudi après-midi de 15H à 17H et - 1 H le lundi midi de 12h50 à 13h50
- Possibilité de quelques sorties le mercredi après-midi sur des murs extérieurs
- Le mercredi après midi (13h-15h) est réservé aux élèves hors section sauf cas ou moment particulier
- Le nombre de grimpeurs est fixé à 16 pour les quatre niveaux
- Une (des) sortie(s) à extérieur pourront être organisées.

Encadrement:

- Jean-Jacques Fauchet professeur EPS.



**Fiche de candidature à envoyer par courrier électronique à l'adresse :
scolarite.0291101p@ac-rennes.fr**

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'élève _____,

scolarisé en classe de _____ au sein de l'école _____,

Précisez ici la pratique actuelle en escalade :

Astuce : faites un copier/coller du coupon réponse directement dans un courrier électronique puis complétez-le pour candidater à l'option.

Précisez, SVP, un (des) moyen (s) de vous contacter pour vous annoncer la réunion/test :

Téléphone :

Courriel :